



Comité technique ministériel MTES-MCT du 11 septembre 2017 : Compte-rendu

Participants pour la CGT et la FSU – Titulaires : Isabelle Robert, Nicolas Baille, Ivan Candé, Gaëtan Silène, Simon Lery.

Experts et suppléants : Francis Combrouze, Laurent Le Lock, Daniel Gascard, Rémi Lemaître, Marie-Louise Le Coguiec.

Le CTM n'est pas présidé par la secrétaire générale, mais par son adjointe Sophie Marmouget.

Suite aux **déclarations liminaires** (cf. ci-joint notre déclaration CGT-FSU, commune avec Solidaires), la Secrétaire Générale adjointe puis le directeur des ressources humaines, répondent en substance les éléments suivants, outre les points qui seront traités dans le déroulement de l'ordre du jour :

En ce qui concerne l'agenda social, les réunions bilatérales avec les organisations syndicales sont en cours ; l'étape suivante conduira à une validation par les ministres d'ici fin septembre.

Au sujet des retards de gestion, la sous-direction GAP subit un plan de charge important, avec PPCR qui a multiplié par 2 le nombre annuel d'actes de gestion. Des renforcements temporaires ont été apportés, en priorité pour les reclassements, mais beaucoup d'avancement restent à traiter. La situation corps par corps sera communiquée aux organisations.

Pour ce qui est des OPA, le remboursement sur fonds FSPOEIE est en cours d'expérimentation, et sera généralisé après un premier bilan.

En réponse à une question sur l'application du PPCR au corps des chargés d'études documentaires interministériels, le DRH répond que beaucoup de textes sont actuellement bloqués.

Sur la sortie du régime dérogatoire des Agences de l'Eau, le message sera transmis aux ministres, mais la position reste que les conditions de reclassement seront celles de la loi Sauvadet.

Sur le sujet du RIFSEEP, l'administration n'a pas renoncé à demander l'exemption pour les corps sous ISS, mais le DRH laisse le soin au ministre d'annoncer la position définitive lors du CTM budgétaire [le 28 septembre], tout en précisant que les messages, unanimes, des organisations syndicales ont été entendus.

De même, les feuilles de route ministérielles seront présentées par les ministres lors dudit CTM.

Parmi les réflexions en cours, l'évolution de la chaîne de paye des catégories B : à l'instar d'autres ministères, un système combinant gestion administrative et paye (système « RENOIR ») pourrait être mis en place. Le DRH partage le souci de vigilance sur ce dossier ; une concertation sera engagée en temps utile.

* *

Point 1: Projet de décret relatif à l'intégration des inspecteurs des affaires maritimes (IAM) dans les corps des ITPE

Sujet qui revient devant le CTM (après le CTM du 24 mars 2017), cette fois pour avis, car le caractère interministériel est tombé du fait de l'abandon du projet d'en faire le corps de promotion des techniciens de l'environnement.

Seule l'intégration des IAM dans le corps des ITPE est traitée dans ce CTM, celle dans le corps des Attachés ayant été examinée au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 23 mars.

Notre intervention porte d'une part sur la situation des TE (cf. déclaration en annexe) et d'autre part sur le texte soumis pour les IAM. Pour rappel, la situation remonte à 2006, et le travail engagé en 2010 aboutit seulement maintenant. En revanche, les conditions de reclassement proposées ne sont pas tout à fait justes, car c'est la règle du décret de 1985 qui devrait être appliquée – reclassement à l'échelon correspondant à l'indice égal ou immédiatement supérieur –, et non le système proposé de la conservation transitoire de l'indice jusqu'au changement d'échelon suivant.

Nous soutenons la nécessité d'accéder au régime indemnitaire du corps d'accueil, c'est-à-dire PSR et ISS, et non le RIFSEEP.

Le DRH reconnaît que le retrait du cavalier réglementaire ne solde pas le dossier des TE, qu'un chantier est nécessaire sur toute la filière environnement, et note par ailleurs que des recrutements ont eu lieu en 2015 et 2016.

Du côté DAM, on précise que pour la sécurité des navires, le mécanisme relativement automatique de délivrance des autorisations ne correspond pas aux enjeux, et que le but est d'aller vers des pôles d'expertise, tout en conduisant la dématérialisation des procédures. On évolue ainsi vers la logique d'« État plate-forme ».

Côté indemnitaire, c'est le décalage en n+1 qui avait présidé au maintien du RIFSEEP pour les IAM transféré dans le corps des ITPE, mais après avoir entendu les organisations syndicales, le DRH se dit prête à assumer l'alignement complet sur le régime actuel des ITPE (PSR + ISS), sous la réserve du décalage annuel de l'ISS.

Enfin, sur notre lecture de l'application du décret de 1985 (intégration au niveau d'indice immédiatement supérieur ou égal), la DRH considère que ce texte ne concerne que les intégrations ponctuelles.

Un certain nombre d'amendements est présenté par les différentes organisations.

Récapitulatif des votes pour chaque amendement :

	pour	contre	abstention	NPPV
Amendement FO n°1 : élargissement des fonctions d'IAM conduisant à l'intégration ITPE	10 (FO-CGT-FSU-Solidaires)		5 (UNSA-CFDT)	
Amendement FO n°2 : refus de CAP transitoire commune	4 (FO)	10 (CGT- FSU-UNSA-CFDT)	1 (Solidaires)	
Amendement UNSA n°1 : création d'un examen professionnel à IDTPE pour les IAM intégrés	3 (UNSA)	9 (CGT-FSU-FO)	3 (CFDT-Solidaires)	
Amendement UNSA n°2 = am. CFDT : intégration des TSDD NSMG promus IAM	11 (CGT-FSU-UNSA-CFDT-Solidaires)		4 (FO)	
Amendement UNSA n°3 : alignement reclassement ITPE sur Attachés pour les catégories B reclassés	6 (UNSA-CFDT-Solidaires)		5 (CGT-FSU)	4 (FO)
Amendement CGT-FSU n°1 : référence au décret de 1985 dans les visas	5 (CGT-FSU)		10 (FO-UNSA-CFDT-Solidaires)	
Amendement CGT-FSU n°2 : supprimer la référence à une filière IAM dans le décret	9 (FO-CGT- FSU)	3 (UNSA)	3 (CFDT-Solidaires)	
Amendement CGT-FSU n°3 : élargissement des fonctions d'IAM conduisant à l'intégration ITPE	13 (CGT-FSU-FO-UNSA-CFDT)	2 (CFDT)		
Amendement CGT-FSU n°4 : application de la règle du décret de 1985 / reclassements	11 (CGT-FSU-UNSA-CFDT-Solidaires)		4 (FO)	

Vote sur l'ensemble du projet de décret :

8 pour (CGT, FSU, UNSA), 4 contre (FO), 3 abstentions (CFDT, Solidaires)

* *

Point 2 : Projet de décret relatif à l'intégration des CAM dans l'emploi de CAEDAD et ICTPE

17 agents sont concernés par le statut d'emploi CAM, 12 devant être versés en CAEDAD, 5 en ICTPE.

Le DRH précise qu'il est prévu que le contingent d'ICTPE et de CAEDAD soit augmenté en conséquence ; cela a été transmis à la DGAFP.

Il est précisé que le délai complémentaire de 2 ans s'applique en particulier aux agents proches de la retraite, ayant atteint la durée maximale

Vote sur l'ensemble du projet de décret :

10 pour (CGT, FSU, UNSA, CFDT), 4 contre (FO), 1 abstentions (Solidaires)

L'UNSA soumet ensuite 2 motions, qui obtiennent chacune une majorité relative d'avis favorables.

* *

Point 3 : Décret indiciaire des Chargés et Directeurs de recherche (CR/DR)

Nous intervenons (cf. intervention en annexe) pour rappeler nos remarques du 7 juillet, tout en soulignant notre satisfaction de voir que notre insistance qui semblait vaine en juillet ait finalement trouvé un écho en septembre. La DRH reconnaît avoir changé son analyse depuis juillet.

Mais de nombreuses questions demeurent. (cf. intervention).

La DRH en réponse, ne peut donner de chiffres quant aux actes de gestion. Au sujet du taux pro/pro, la demande sera faite au guichet unique, mais la DRH à besoin d'une photographie de l'existant pour l'annexe financière à fournir au guichet unique. Elle n'est pas en mesure d'afficher un pyramidage, ne dispose pas d'état des lieux...

Vote sur l'ensemble du projet de décret :

5 pour (UNSA, CFDT), 4 contre (FO), 6 abstentions (CGT, FSU, Solidaires)

* *

Point 4 : Application du RIFSEEP aux corps des Architectes et urbanistes de l'État, des Officiers de ports, et des Officiers de ports adjoints

La DRH précise que le texte est différent du texte présenté en concertation, car des avancées ont été obtenues, significatives pour les AUE.

Il est précisé que les chiffres donnés par fonctions sont indicatifs et ne représentent pas une éligibilité individuelle.

S'agissant d'une nouvelle application du RIFSEEP, système que nous dénonçons, nous nous prononçons contre les textes (position également de Solidaires et UNSA).

Vote sur le texte AUE :

2 pour (CFDT), 9 contre (CGT, FSU, UNSA, Solidaires), 4 abstentions (FO)

Vote sur les textes OP et Opa :

2 pour (CFDT), 13 contre (CGT, FSU, FO, UNSA, Solidaires)